

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0006718

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 000341

Société : 131987

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHARAKAN Zahra

Date de naissance : 01-01-1962

Adresse : Rue 151 NR 2 El Oued - Casablanca

Tél :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Date de consultation : 30/09/2022

Nom et prénom du malade : DR CHARAKAN Zahra

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Nature de la maladie : HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

Dr. Imrane MOUATASSIM
MEDECIN AGREÉ
par le Ministère de la Santé
Visite Médicale : Permis de conduire
710, BD. Oued Sebou Oulfa-Casablanca
Tél. 05 22 90 33 21

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30.09 2021	C		150,00	Dr. Imran MOUATASSIM MEDECIN AGREE par le Ministère de la Santé Visite Médicale - Parfum de conduire Oued Sebou Oujda-Casablanca 05 22 93 33 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Zekri Abdesslam Docteur en Pharmacie 20-222-224 Bd Oued Moulaya Casablanca - Tél. 522115 E: C	30.09.22	403,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

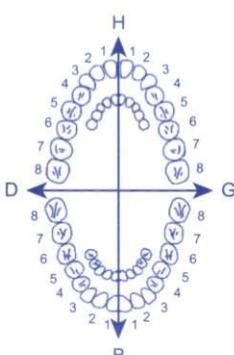
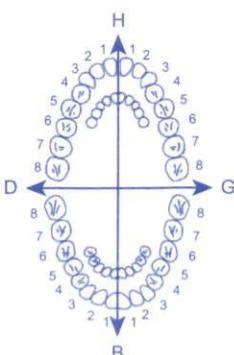
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	
	
	
	
	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Imrane MOUATASSIM

OMNIPRATICIEN

DIPLOME UNIVERSITAIRE:

ECHOGRAPHIE GENERALE

MEDECINE D'URGENCE

NUTRITION ET THERAPEUTIQUE METABOLIQUE

EXPERTISE MEDICALE

SUIVIE HTA ET DIABETE

Dr. Imrane MOUATASSIM
MEDECIN AGREE
Par le Ministere de la Sante
Visite Medicale - Permis de conduire
710, BD. Oued Sabou - Casablanca
tel. 05 22 90 33 27

الدكتور عمران معتصم

الطب العام

دبلوم جامعي:

الفحص والتصدي

الطبيب الاستعجالى

التغذية و الممية

المخدرة الطبية

تنبع امراض الضغط والسكري

طبيب معتمد للفحص الطبي الخاص برخص السيارة

Casablanca, le 30.09.2022 الدار البيضاء، في

Dr CHARAKAN ZAKIA

57,00 x 3

2) Tensiofer

21,80 x 5

2) Aspergic 100

43,00 x 3

3) Anglorins

0 - 0 - 1

3 mg

Dr. Imrane MOUATASSIM
MEDECIN AGREE
Par le Ministere de la Sante
Visite Medicale - Permis de conduire
710, BD. Oued Sabou - Casablanca
tel. 05 22 90 33 27

T = 409,00

Dr. Imrane MOUATASSIM
MEDECIN AGREE
Par le Ministere de la Sante
Visite Medicale - Permis de conduire
710, BD. Oued Sabou - Casablanca
tel. 05 22 90 33 27

Contrôle :

Consultation :

INPE: 91168674

IF: 15201569

ICE: 001681749000029

CNSS: 4734134

710, Bd Oued Sabou, Angle terminus 85, EL ALIA - Tél. 05 22 90 33 27 - Email: drimrane@gmail.com

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V :21DH80
PER.:05 2023
LOT :21E005

6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V :21DH80
PER.:02 2024
LOT :22E001

6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V :21DH80
PER.:02 2024
LOT :22E001

6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V :21DH80
PER.:05 2023
LOT :21E005

6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V :21DH80
PER.:02 2024
LOT :22E001

6 118000 061113

PPV: 43DH00
PER: 06/24
LOT:L2137

PPV: 43DH00
PER: 06/24
LOT:L2137

PPV: 43DH00
PER: 06/24
LOT:L2137

57,00

57,00

57,00